

# Interventions ARCHE Agglo **pour l'économie**

# Intervention de ARCHE Agglo en matière économique

Face à la crise sanitaire, les entreprises d'ARCHE Agglo connaissent une forte baisse de leur activité et sont durement touchées, en particulier l'économie de proximité (commerçants, artisans, restaurateurs du territoire, hébergeurs...)

Pour soutenir ses entreprises, les élus d'ARCHE Agglo ont décidé de mettre en place **un plan de soutien exceptionnel pour près de 4 000 entreprises de moins de 10 salariés.**

Il vient compléter les aides de l'Etat, de la Région et des différents acteurs économiques :

- 1 participation de 115 000 € au fonds régional de solidarité ouvert pour aider les entreprises à redémarrer leur activité avec une avance de trésorerie de 3 000 € à 20 000 € sous forme d'avance remboursable
- 1 aide d'urgence directe de 1 000 € pour les petites entreprises, en fonction de la situation économique de l'entreprise, pour celles qui sollicitent l'avance remboursable auprès du partenaire local (ADIE / Initiative 2607)
- 1 subvention de 1 000 € pour les acteurs touristiques, particulièrement touchés.

# Premières mesures d'urgence

**Suspension des loyers pour les entreprises locataires de bâtiments appartenant à ARCHE Agglo.** Cela concerne :

- les 2 Espaces Entreprises ARCHI MADE de Tournon-sur-Rhône et de Saint-Félicien soit une dizaine d'entreprises
- L'entreprise Nectardéchois à Saint-Félicien
- La Maison des Vins à Tain l'Hermitage
- L'hôtel-restaurant le Félicien

**Accélération du paiement des subventions déjà votées** même si l'ensemble des investissements ne sont pas réalisés : ceci toujours dans le but de soulager la trésorerie des entreprises

**Faciliter le paiement et la poursuite des activités de nos prestataires** : le maintien des travaux dans les bâtiments publics pour les entreprises du BTP, le maintien des consultations en cours, la non application des pénalités de retard aux entreprises qui ont signé des marchés avec ARCHE Agglo, ...

Aide à la trésorerie des entreprises de transport scolaire, interurbain (ligne 11) et urbain (LE BUS), **l'Agglo a maintenu le paiement à 50 % des prestations interrompues**

**Garder le contact avec nos entrepreneurs avec un questionnaire en ligne auprès de 1 000 entreprises suivi d'un contact téléphonique auprès de 380 entreprises par la Direction de l'Economie et l'Office du Tourisme**

# Axes d'intervention d'ARCHE Agglo

- **Cibler les entreprises les plus touchées par cette crise :**
  - Les TPE – Plus de 4500 entreprises de moins de 10 salariés sur le territoire ;
  - 3 700 avec un CA inférieur à 500 K€ ;
  - 200 à 250 professionnels du tourisme
- **Privilégier les entreprises n'ayant pas bénéficié des aides de l'Etat**
- **Garantir que les financements de ARCHE Agglo** bénéficient bien aux entreprises de son territoire
- **Faciliter le dépôt des dossiers pour les entreprises avec un guichet unique** permettant d'accéder à l'ensemble des financements mobilisables de la Région, du Département et des partenaires.
- Avoir une **action complémentaire des fonds existants en favorisant des subventions directes** pour les entreprises avec une possibilité de cumul des dispositifs

# Participation de 115 K€ au fonds régional

**ARCHE Agglo abondera le fonds de résilience de la Région à hauteur de 115 K€ (soit 2 €/habitant)** pour répondre aux besoins de trésorerie des toutes petites entreprises.

Les entreprises concernées :

- Micro entreprises : effectif < 10 salariés, CA ou total bilan < 1 M€.
- Tout type d'entreprise : société, EI, micro entreprises, association, coopérative...
- Dès la phase post création : pas d'obligation d'avoir un premier bilan

L'accent sera mis sur les entreprises qui seront exclues des dispositifs nationaux, sans que cela soit un critère obligatoire.

Il se présente sous forme :

- Avance remboursable entre 3 000 € et 20 000 € à un taux de 0 % pour la trésorerie des entreprises
- Pas d'obligation de co-financement ni de garantie demandée au dirigeant
- Remboursement sur 5 ans avec un différé de 18 mois : condition intéressante afin de donner un souffle financier sur le long terme au regard du délai de différé

Ce fonds sera mobilisable courant juin et jusqu'au 31 décembre 2020. Il sera géré par des opérateurs labélisés par la Région : l'ADIE et Initiative 2607.

# Micro entreprises : une subvention de ARCHE Agglo complémentaire au fonds régional à hauteur de 1 000 € pour les TPE

Afin d'appuyer l'aide et conforter la position d'ARCHE Agglo dans sa politique d'accompagnement des entreprises, **une subvention additionnelle à l'avance remboursable** a été actée pour les entreprises bénéficiaires du fond régional : Montant forfaitaire de 1 000 € afin de faire face aux dépenses imprévues, toujours dans l'objectif de soulager la trésorerie des entreprises.

**Cette subvention ne sera pas remboursable.**

+ d'infos : [economie@archeagglo.fr](mailto:economie@archeagglo.fr)

# Tourisme - hébergement: une subvention de ARCHE Agglo complémentaire au fonds d'urgence à hauteur de 1 000 €

Objectif : soulager la trésorerie pendant 6 mois pour les entreprises ayant subi une perte de chiffres d'affaires supérieure ou égale à 20 %

**Pour les TPE du tourisme : entreprises de moins de 10 salariés et aux associations** et portera sur la prise en compte du capital d'emprunts déjà contractés pour financer des investissements. Les mensualités éligibles sont celles qui courent du 1er mars 2020 au 31 décembre 2020.

**Activités touristiques éligibles** : ensemble des hébergeurs, restauration traditionnelle, agences de voyage, et autres activités touristiques (monuments historiques, parcs botaniques, d'attraction, location sport loisirs, ...). Subvention :

- La Région accordera une subvention jusqu'à 5 000 € maximum par bénéficiaire.
- ARCHE Agglo accordera une subvention complémentaire forfaitaire de 1 000 €

+ d'infos : [tourisme@archeagglo.fr](mailto:tourisme@archeagglo.fr)